

DIDIER HAZEBROUCK

Commissaire aux Comptes & membre de la Compagnie Régionale de Douai

Expert-Comptable Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lille

Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Douai

CLUBSTER ECOLE ENTREPRISE DES HAUTS DE FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale du 1 juillet 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Didier Hazebrouck

Commissaire aux Comptes

91 rue nationale – 59000 Lille

CLUBSTER ECOLE ENTREPRISE DES HAUTS DE FRANCE

Association

40 rue Eugène Jacquet

59700 MARCQ-EN-BAROEUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association CLUBSTER ECOLE ENTREPRISE DES
HAUTS DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CLUBSTER ECOLE ENTREPRISE DES HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note "Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 23 juin 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes



Didier Hazebrouck

Bilan actif association

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires				
Immo. incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	2 723	1 969	754	1 661
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo. financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 723	1 969	754	1 661
STOCKS				
Stocks et en-cours				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	28 100		28 100	35 550
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	70 419		70 419	20 500
Charges constatées d'avance	6 837		6 837	6 960
DIVERS				
V.M.P.				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	412 426		412 426	170 816
ACTIF CIRCULANT	517 783		517 783	233 826
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	520 505	1 969	518 536	235 487



Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	59 991	5 240
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	30 645	54 750
Situation nette (sous-total)	90 636	59 991
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL 1	90 636	59 991
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	389 892	117 171
TOTAL 2	389 892	117 171
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL 3		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 539	22 331
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	17 371	34 689
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	98	1 306
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	38 008	58 325
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	518 536	235 487

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 800	
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	30 407	
dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	339 884	88 627
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	140 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		155 250
TOTAL I	516 091	243 877
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	80 506	89 262
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	551	428
Salaires	95 820	72 864
Cotisations sociales	34 940	25 795
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	907	778
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	272 721	
Autres charges	1	
TOTAL II	485 446	189 127
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	30 645	54 750
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P et d'instruments de Trésorerie.		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de Trésorerie		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II +III - IV)	30 645	54 750

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	516 091	243 877
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	485 446	189 127
EXCEDENT OU DEFICIT	30 645	54 750
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Présentation de l'entité

Objet social

Le Clubster Ecole Entreprise a pour objectif le développement des relations Ecole Entreprise dans le secondaire, le supérieur et en faveur de l'inclusion

Nature et périmètres des activités

Les actions menées sont :

- Rapprocher les mondes éducatifs et économiques.
- Accompagner le dialogue et la compréhension des besoins/attentes des parties prenantes (jeunes, monde éducatif et monde économique).
- Faciliter l'accès à l'information sur les métiers porteurs et sur les formations associées.
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour anticiper l'insertion professionnelle des jeunes et plus largement des publics relevant de l'inclusion.
- Valoriser et rendre accessible l'accès à la voie de l'apprentissage.

Moyen mis en œuvre

Partenariats entre entreprises et/ou organismes et en lien avec les collectivités territoriales, l'Education Nationale, l'Etat et l'Europe.

Le Clubster comprend 2 collaborateurs, loue 2 bureaux au sein du Campus Entreprises & Cités à Marcq-en-Barœul.

Règles et méthodes comptables

Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 30 645.13 €. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles et corporelles

* Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

* Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif)

:



Immobilisations corporelles et corporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Matériel de bureau	33 % L	33 % L

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations (application du règlement n°2018-06 de l'ANC).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Faits caractéristiques et faits marquants

Le contexte international actuel (guerre en Ukraine, réchauffement climatique, crise économique) conduit à des hausses significatives de l'énergie, de l'alimentation et à une volatilité des taux dans le monde. Il n'est toutefois pas possible à l'heure actuelle d'en mesurer les enjeux sur le résultat de l'association.

Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Changement de méthode comptable

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.



- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été - regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Comparabilité des comptes

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Effectif

CADRE	EMPLOYE	MOYENNE ANNUELLE
Effectif moyen annuel	Effectif moyen annuel	
2.18	0	2.18

Engagements financiers

Néant.



Indemnités de fin de carrière

Il existe un engagement pour indemnités de départ en retraite qui est calculé sur la base du salaire mensuel, de l'ancienneté dans l'association à la clôture de l'exercice, du temps restant à courir jusqu'à la date d'anniversaire de ses 65 ans pondéré par des coefficients pour tenir compte de la rotation du personnel, de la probabilité d'être vivant à 65 ans, des augmentations de salaire et de l'actualisation des sommes qui sont versés.

Au 31 décembre 2025, l'engagement s'élève à 556€ + CS € à 195€ soit un total de 751.€.

Hypothèses :

Taux d'actualisation : 3.900 %

Taux de turnover : 2 %

Taux de revalorisation des salaires : 2 %

Suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours de deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	280 000,00	7 279,00			272 721,00	
Contributions financières d'autres organismes	117 170,98					117 170,98	117 170,98
Ressources liées à la générosité du public	-						
TOTAL	117 170,98	280 000,00	7 279,00	-	-	389 891,98	117 170,98

Produits à recevoir

		31/12/2025	31/12/2024
40980000	RFR FOURNISSEURS	2,22	
46730000	PRODUITS A RECEVOIR	40416,66	
46870000	DIVERS PRODUITS A RECEVOIR		20500
		40418,88	20500



Charges à payer

		31/12/2025	31/12/2024
40810000	FOURNISSEURS- FNP	2649,67	5652,01
46820000	CREDITEURS DIVERS	98,03	
46860000	DIVERS CAP		1305,63
42820000	PROVISIONS CP	7435	6330,72
43820000	PROVISIONS CSSUR CP	3624,78	2210,31
44812000	ETAT - CAP	37,48	
44820000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR		34,82
		13844,96	15533,49

Charges constatées d'avance

		31/12/2025	31/12/2024
48600000	CCA	6837,24	6960,36
		6837,24	6960,36



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			2 723
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 723	
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL		2 723	

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				2 723
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 723	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			2 723	



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 062	907		1 969
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 062	907		1 969
TOTAL GENERAL	1 062	907		1 969

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL				

Dotations et reprises d'exploitation

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice



ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	28 100	28 100	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	30 000	30 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	40 419	40 419	
Charges constatées d'avance	6 837	6 837	
TOTAL GENERAL	105 356	105 356	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 539	20 539		
Personnel et comptes rattachés	7 510	7 510		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 632	9 632		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	230	230		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	98	98		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	38 008	38 008		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Variation des fonds propres	A l'ouvert. de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant
Sans droit de reprise								
Avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	5 240	54 750						59 991
Excédent ou déficit	54 750	-54 750						30 645
Situation nette								
Dotations consommables								
Subventions d'investis.								
Provisions réglementées								
TOTAL	59 990							90 636

